



*Association francophone des
Responsables Techniques, Sécurité et
Energie
des Institutions hospitalières
et Maisons de repos asbl*



**Journée d'études
du mercredi 22 février 2017
au
Centre Hospitalier Régional
Mons - Hainaut**

**Gaz médicaux : les exigences
applicables aujourd'hui et les
moyens de contrôles de demain**



9h 00 - 9h 30		30 min	Accueil café
9h 30 - 9h 45	A.F.T.S.H. Jean-Luc Régal Président	15 min	Accueil des participants. Nouvelles de l'Association.
9h 45 - 10h 15	C.H.R. Mons-Hainaut Pauline BASTIN Directrice du Département Administration et Développement	25 min	Présentation du Centre Hospitalier Régional Mons-Hainaut.
		5 min	Questions - Réponses.
10h 15 - 11h 00	Elneo Jos Van Hoye Department Manager Compressors	35 min	Les nouvelles exigences concernant les fluides médicaux (ISO 7396).
		10 min	Questions - Réponses.
11h 00 - 11h 30		30 min	Pause café
11h 30 - 12h 00	Beko Xavier Weverberg Account Manager	20 min	L'analyse continue de la qualité de l'air médical. <i>Avec le Beko MMA.</i>
		10 min	Questions - Réponses.
12h 00 - 12h 30	Agence fédérale des médicaments et des produits de santé Christophe Driesmans Head of the Materiovigilance group	20 min	Les obligations en matière de matériovigilance.
		10 min	Questions - Réponses.
12h 40 - 13h 40		60 min	Walking Dinner
13h 45 - 14h 15	Elneo Jos Van Hoye Department Manager Compressors	20 min	Surveiller sans se déplacer ! <i>La télésurveillance de vos installations.</i>
		10 min	Questions - Réponses.
14h 15 - 15h 45	C.H.R. Mons-Hainaut Etienne Lemaire Responsable du Service technique	60 min	Visite des installations techniques.
			Questions - Réponses.



*Association francophone des
Responsables Techniques, Sécurité et
Energie
des Institutions hospitalières
et Maisons de repos asbl*



La Journée d'études se déroulera dans les salles 1, 2 et 3
du Centre de conférences faisant partie du bâtiment administratif situé
Boulevard Fulgence Masson, 5 à 7000 Mons
à 100 mètres de l'entrée des Urgences du site Saint-Joseph.
Voir les trois photos de repérage ci-après :



